IMT Nuremberg Archives

H – 4212

International Court of Justice

H4212 - 0002

518

Vichy, 26 Janvier 1942

1

F 518

104

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES
DÉLÉGATION AUX RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES
31 JANV 1942
Logz

Direction de la Police
du Territoire et des Etrangers

N° 304 P POL.9

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT
à l'INTERIEUR

à Monsieur l'AMIRAL DE LA FLOTTE
Vice-Président du Conseil
Secrétariat Général

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE

B 44221

Objet : Recrutement clandestin en zone libre de main-d'oeuvre pour le compte des autorités allemandes.
Référence : Votre communication n° 6014 SG du 29.12.41
Ma lettre n° 61.POL.9. du 9.1.42

Comme suite à votre communication rappelée en référence, et conformément aux instructions que vous m'avez données, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par un télégramme en date du 24.1.42, dont copie, ci-joint,(1) j'ai prié M. le préfet des BOUCHES-du-RHONE d'inviter l'ingénieur allemand WERNER MEYER à regagner la zone occupée.

Cet étranger m'avait été signalé depuis plusieurs mois comme étant le chef d'une organisation tendant à recruter clandestinement des ouvriers spécialistes pour le compte des autorités allemandes. A cet effet, WERNER MEYER avait ouvert une officine à MARSEILLE : 83, rue Sylvabelle, et avait fait paraître des annonces dans la presse locale pour inviter les ouvriers désireux de travailler en Allemagne, à se faire connaître.

En outre, WERNER MEYER donnait à cet égard des instructions aux nommés : HEEB Louis, ICKS Willy, SCHRODER, qui ont fait l'objet, ainsi que je vous en ai informé par ma lettre N° 61.Pol.9 du 9.1.42, d'une mesure de refoulement sur la zone occupée.

Conformément au désir que vous avez exprimé, je ne manquerai pas de vous tenir informé régulièrement ainsi que le Délégué général aux relations économiques franco-allemandes, des mesures que je serai amené à prendre., en application des instructions de votre communication précitée.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF29
Filed Jan 18, 1946

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement

(1) non jointe provisoire de la République française

Ministre Secrétaire d'Etat
à l'Intérieur
Le Directeur de la Police
du Territoire et des étrangers

signé : FOURCADE

H4212 – 0003

G1/2/MD

Défense Nationale

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
DIRECTION DES SERVICES DE L'ARMISTICE
N° 33 /D.S.A.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS AUPRÈS DES AUTORITÉS ALLEMANDES
SERVICE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES
6 JANV 1942
3772

VICHY, le 2 JANV 1942

L'Amiral de la Flotte
Ministre De la Défense Nationale
-Direction des Services de l'Armistice-

à Monsieur le Ministre-
Secrétaire d'Etat à l'INTERIEUR
(Direction de la Police du Territoire et des Etrangers)

OBJET :

- Recrutement de la main d'oeuvre en zone libre pour le compte des Autorités allemandes.-

I/- Par lettre 5343 -P-POL.9 en date du 22 Décembre 1941, vous avez bien voulu me transmettre un certain nombre de documents relatifs au recrutement de la main-d'oeuvre en zone libre pour le compte des Autorités allemandes et me demander mon avis sur l'attitude à adopter en face du problème posé par le développement de ce recrutement.

II/- La mise au point de cette attitude a fait l'objet de la réunion interministérielle du 26 Novembre.

J'estime, ainsi que la Vice-Présidence du Conseil l'a précisé dans sa lettre 6014/SG du 29 Décembre 1941, qu'il y a lieu de mettre sans tarder en application l'ensemble des mesures envisagées au cours de la réunion précitée.

Les démarches nécessaires ont été faites d'ores et déjà auprès de la Délégation Générale du Gouvernement à PARIS pour qu'il ne soit plus à l'avenir délivré de laissez-passer aux ressortissants allemands pour la zone libre sans le consentement préalable du Gouvernement Français.

III/- J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me tenir au courant des suites que vous aurez décidé de réserver à cette importante question.

Copies jointes de la lettre citée en référence et des documents joints.

COPIE à :

- Vice-Présidence du Conseil
- D.G.R.E.F.A.

Signé : COUDRIN

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement
provisoire de la République Française

(1)- pour motif d'ordre économique.-

2-1er-42

B44222

H4212 – 0004

/MD/

COPIE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE.-

DIRECTION DE LA POLICE DU TERRITOIRE ET DES ETRANGERS

N° 5343 P-POL.9

VICHY, le 22 DECEMBRE 1941

Le Ministre
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

à Monsieur l'Amiral de la Flotte
Ministre-Secrétaire d'Etat à la Defense Nationale
- D.S.A. -

OBJET :- Recrutement de main-d'oeuvre en zone libre pour le compte des Autorités allemandes.

REFERENCE :- Votre communication N° 40.481/D.S.A/2 du 11.12.41

Par votre communication citée en référence, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le rapport en date du 28 Novembre 1941, par lequel les services de la Production Industrielle signalent l'existence à TOULOUSE d'un bureau de Recrutement clandestin de main-d'oeuvre pour le compte des Autorités allemandes.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à cet égard, la copie d'un rapport en date du 1er Décembre 1941, de M. le Préfet Régional de TOULOUSE.

Il ressort de ce document que cette officine est dirigée par un nommé : SCHRODER, de nationalité allemande.

Par ailleurs, vous voudrez bien également, trouver ci-joint les copies de rapports en date des 6 & 10 Décembre ainsi que d'un télégramme du 11 Décembre de M.le Préfet de Nice, concernant l'Ingénieur allemand MEYER Werner et le nommé : BENTZ Louis Philippe, de nationalité Française, qui exercent une activité analogue dans le Sud-Est de la France.

J'attacherais du prix à connaître votre avis sur les mesures qu'il y a lieu de prendre à l'égard de ces individus.

A ce sujet, je vous rappelle que le nommé : HEEB (1) qui se livrait dans la Gard, au recrutement d'oeuvriers pour les Mines de Fer de l'Est a été invité, par le Préfet de ce département à regagner la zone occupée.

En outre, à la suite d'une conversation téléphonique entre le Colonel POISIGNON de la Vice-Présidence du Conseil et M. RIVALLAND Secrétaire Général pour la Police, le Préfet de Nimes, a été prié de surseoir au départ pour la zone occupée des individus recrutés.

B44223 ...../.....

(1)- Références : votre communication N° 6784/D.S.A/7 du 4.3.41
votre communication téléphonique du 4.12.41
et ma lettre N° 277POL 7 du 8-12-41

H4212 - 0005

Le 10 Décembre, le Préfet du GARD ayant demandé des instructions concernant l'attitude qu'il devait définitivement adopter à l'égard de ces ouvriers, je lui ai fait savoir après consultations de vos services (1) qu'il devait :

1°)- Déférer au Parquet pour rupture de réquisition les ouvriers Français ou Etrangers, requis dans les Mines ou dans l'Agriculture.

2°)- Renvoyer sur leur dernier lieu d'emploi les ouvriers non requis utilisés en zone libre avant d'être recrutés.

3°)- Autoriser le départ pour la zone occupée des Français ou Etrangers, en chômage en zone libre, à condition toutefois, que les intéressés aient leur domicile en zone occupée.(2).

En raison de l'ampleur que semblent devoir prendre en zone libre les recrutements d'ouvriers pour le compte des Autorités allemandes, j'estime qu'il conviendrait d'étendre les dispositions ci-dessus à l'ensemble des territoires non occupés.

Je vous saurais gré de me faire connaître si vous partagez cette manière de voir.

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général pour la Police

signé : RIVALLAND.

---

(1)- Communication téléphonique en date du 8.I2.4I entre le Commandant CLUZEL-MARTINOT et M. VERDIER du 9° Bureau de la Police Nationale.

(2)- Devant le refus opposé par le Préfet du Gard, de laissez partir la totalité des individus qu'il avait recrutés, HEEB a fait savoir qu'il protesterait auprès des Autorités allemandes de PARIS.-

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

B 44224

H4212 - 0006

COPIE TELEGRAMME

COPIE

adressé à

MINISTRE SECRETAIRE DTAT INTERIEUR

9ème Bureau VICHY

Diffusion :
ATT. POLICE
INF. I.M. FOURCADE
INTERIEUR.

NICE 315 II.12.41 3000.

N° 0 0 2 5 9

REPONSE DEPECHE 5II0 P POLICE 9 DU 8 DECEMBRE I94I DEUX RECRUTEURS OUVRIERS SPECIALISES POUR ALLEMAGNE ONT ETE IDENTIFIES MEYET VERNER AUGUSTE HENRICH NE 22 DECEMBRE I902 A REICKLINGHAUSSER WESPHALIE INGENIEUR DIPLOME I4 RUE DE MAISTRE PARIS NATIONALITE ALLEMANDE ET BENTS LOUIS PHILIPPE NE I2 SEPTEMBRE I90I A STRASBOURG DE LOUIS & D'ALBECKER MARIE NATIONALITE FRANCAISE DOMICILIE ACTUELLEMENT A CANNES et AUTREFOIS A NEUILLY. MEYER SERAIT ACCREDITE PAR COMMANDANT MILITAIRE ALLEMAND PARIS POUR CE RECRUTEMENT ET AURAIT PRIS CONTACT INSPECTEUR DIVISIONNAIRE TRAVAIL MARSEILLE SIGNALE PREMIERE FOIS REGION CANNES 2 NOVEMBRE I94I VENANT MARSEILLE HOTEL SPLENDID RECRUTE SPECIALISTES METALLURGIE TOURNEURS SUR METAUX ET AJUSTEURS MECANICIENS AURAIT EMBAUCHE PRECEDEMMENT ARTISANS MENUISIERS ET BOULANGERS.
SECOND RAPPORT PARTI.

I245/II/I2. PREFET ALPES MARITIMES.

Heure : 2I50

S.D. D/R.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

B44225

H4212 – 0007

/R.

COPIE

ETAT FRANCAIS

PREFECTURE
des
ALPES MARITIMES

NICE, le IO DECEMBRE I94I

4ème Division

Le Conseiller d'Etat, Préfet des
ALPES-MARITIMES,

à Monsieur le Ministre, Secrétaire
d'Etat à l'INTERIEUR

(Secrétariat Général pour la Police-
Direction de la Police du Territoire
et des Etrangers).-

OBJET :- Activité d'agents étrangers tendant au débauchage d'ouvriers spécialistes.

REFERENCE:- Vos télégrammes I2402 et I2426 du 28/II/4I
mes rapports 955 à 986 des 24/II/4I & 6/I2/4I.

Par mes rapports cités enréférence, je vous ai signalé l'activité d'agents de recrutement, qui cherchaient à débaucher des ouvriers spécialistes au profit de l'Allemagne.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, quelques renseignements complémentaires recueillis à leur sujet.

L'ingénieur allemand MEYER et le sujet français BENTZ, sont descendus le I/I2/4I à l'Hôtel Splendid à NICE (déjà mentionné dans mes précédents rapports), venant de Marseille. Arrivés vers I4 heures, ils ne sont repartis que vers I7 Heures dans une voiture Citroën 430 RN I; 5 individus semblaient monter la garde devant la porte de l'hôtel, et ne se dispersèrent qu'après le départ de la voiture.

Au cours d'une réunion donnée au Splendid le I/I2 courant, MEYER & BENTZ groupèrent les éléments russes, et, l'ingénieur allemand leur communiqua une note venant de l'Officine de Marseille, d'après laquelle les engagements antérieurs pris à l'égard des citoyens russes, étaient annulés.

Ce fut ensuite le tour des éléments français auxquels BENTZ demanda de garder secrètes les dates de ces réunions ainsi que les propositions qui pouvaient leur être faites.

Il leur déclara, en outre, que la Commission qui les recevait était une institution privée de l'industrie métallurgique allemande, et que ceux d'entre eux qui signeraient un contrat seraient d'abord dirigés sur PARIS, où sont effectués un criblage et une répartition des tra

.../...

B 44226

H4212 - 0008

des travailleurs; les recrutés seront dirigés sur des chantiers de constructions navales, situés en zone occupée et en Allemagne.

Chaque ouvrier qui a signé un engagement a dû remplir un contrat sur une formule écrite en français et en allemand, institulée "ARBEITS-VERTAG" (contrat de travail); une demande d'aussweiss a été également remplie par chaque intéressé et contresignée par l'Ingénieur Allemand.

Un groupe de 25 ouvriers français est parti le 4/12/41 à midi, en direction de PARIS.

Des ouvriers italiens, désirant contracter un engagement devaient également se présenter, ces jours-ci, à l'ingénieur MEYER, munis d'une autorisation des autorités italiennes.

A toutes fins utiles, je vous joins sous ce pli, une note de renseignements concernant le nommé BENTZ.

Je me permets d'attirer tout spécialement votre attention sur le fait qu'il se serait livré, à PARIS, à l'embauchage d'ouvriers français à destination de l'Allemagne, et qu'il aurait reçu à cet effet des lettres de recommandation du Ministère du Travail. Il y aurait intérêt à ce qu'une vérification ait lieu, et que les résultats m'en soient communiqués avec tous renseignements complémentaires qui seraient recueillis sur l'intéressé.

Par ailleurs, une enquête pourrait utilement être menée à Marseille sur l'activité de "l'Officine" mentionnée ci-dessus.

Je prescris un redoublement de la surveillance exercée, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir, le cas échéant, me donner toutes instructions utiles sur les mesures que vous estimeriez devoir être prises.

Le Préfet,

Signé : illisible.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

B44227

H4212-0008A

COPIE

NOTE DE RENSEIGNEMENTS

M. BENTZ Louis, né le I2 Septembre I90I à STRASBOURG (B.R.) est de nationalité française -venant de PARIS, il est arrivé à CANNES la-BOCCA le 23 Octobre écoulé, et demeure, villa "Les Charmettes" et non les Sermettes.

Il est marié à France ? né le I9 Septembre I905 à PARIS, de nationalité française et a 3 enfants :

I° - Nicolen née le I4 Juillet I930 à STRASBOURG -

2° - Jacques, né le 6 août I932 à STRASBOURG -

3° - François, né le 3I Juillet I937 à NEUILLY -

BENTZ était autrefois employé en qualité de Sous-Directeur à l'Hôtel Scribe à PARIS, pour le compte de la Sté des Hôtels Réunis, 23, Rue de la Paix, dont dépend l'hôtel Carlton de CANNES. Cette société a à sa tête un administrateur provisoire allemand, et comme président directeur général le Prince Jean Louis de FAUCIGNY, de nationalité française. Cet administrateur allemand a été nommé en raison des actions anglaises et juives qui sont représentées par 20%. Le 80% des autres actions est entre les mains de Français et aryens.

C'est cet administrateur allemand qui aurait placé BENTZ à l'Hôtel Carlton en qualité de Sous-Directeur adjoint à M. BRUNO

Avant la fermeture de l'Hôtel Carlton qui date du I5 courant, BENTZ était en relations avec les membres de la Commission d'Armistice Allemande qui logeaient dans cet établissement. Il les connaît parfaitement et est connu d'eux.

A PARIS, il se serait occupé de l'embauchage d'ouvriers français à destination de l'Allemagne. Il possèderait à cet effet des lettres de recommandation du Ministère du Travail Français et du Général Commandant les Troupes d'occupation en France, pour lui faciliter sa tâche.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

B 44228

H4212 - 0009

/MD
...RE DES ALPES-
MARITIMES.-

4° DIVISION

N° 986

COPIE

NICE, le 6 Décembre 1941

Le Conseiller d'État
Préfet des Alpes-Maritimes

à Monsieur le Ministre-Secrétaire
d'Etat à l'INTERIEUR.
-Direction Générale de la Police Nationale
Secrétariat Général pour la Police
-Direction de la Police du Territoire et des
Etrangers.-

OBJET :- Activité d'agents étrangers tendant au débauchage d'ouvriers spécialistes.

REFERENCE :- Vos télégrammes 12402 et 12426 du 28/II/41.-

En date du 24 Novembre dernier, et sous N° 955, je vous signalais l'activité déployée dans mon département par trois ingénieurs allemands, en vue de débaucher, au profit de l'Allemagne des ouvriers spécialisés.

En réponse à vos télégrammes cités en référence, je vous adresse, ce jour, sous les timbres 7° et 4° Bureaux, les noms de deux recruteurs.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-dessous les renseignements complémentaires qui ont été recueillis à cet égard.

Deux des individus mentionnés dans mon rapport N° 955 pour leurs agissements à CANNES, ont été identifiés dans cette ville le 23/II/41.-

Il s'agit de :

MEYER Werner Auguste, Henrich, né le 22/12/02 à Reicklinghausser (Westphalie) Ingénieur diplômé demeurant à PARIS, 14, rue de Maistre, de nationalité allemande, titulaire du passeport allemand 606/40 délivré à BREME le 13/II/40, valable au 31/3/42, du laissez-passer allemand 19.00 2/F en date du 10/11/41 valable pour circuler à MARSEILLE, LYON, TOULOUSE, accompagnant une carte grise afférente à la voiture Citroën 430 R.N.1 délivrée à PARIS le 20/3/41 par la Préfecture de POLICE.

BENTZ Louis Philippe, né le 12/9/01 à STRASBOURG (Bas-Rhin) de LOUIS et Albeker, Marie, de nationalité française, administrateur de Palaces dont le Carlton à CANNES.

Ces deux personnes voyagent dans une voiture automobile430 RN 1, marque Citröen.

H4212 - 0010

B44229

...../.....

Le lundi 24/II/4I, l'Ingénieur allemand identifié sous le nom de MEYER était présent à NICE, et dans le courant de l'après-midi de cette journée recevait au " Splendid Hôtel " de la localité, des étrangers composés d'éléments russes et italiens, ainsi que quelques éléments de nationalité française.

Une certain SOUVAROFF de nationalité russe âgé de 19 à 20 ans, l'accompagnant et lui servait d'interprête. SOUVAROFF ne serait pas connu dans les milieux russes de la région.

Une cinquantaine de contrats auraient été validés par MEYER et les intéressés doivent recevoir leur laissez-passer les autorisant à se mettre en route. Ces pièces leur seront remises dans la courant de la journée de dimanche 7 Décembre prochain.

Ce contingent de spécialistes recrutés pour partir en Allemagne, doit être provisoirement le dernier de ce genre en ce qui concerne les ressortissants russes.

Un actif propagandiste en faveur de ce recrutement serait le nommé FREINBERG, d'origine allemande, naturalisé russe, et Colonel dans l'armée du Tzar, demeurant actuellement à NICE.

J'ai prescrit une enquête à son égard, et je ne manquerai pas de vous faire parvenir toutes indications nouvelles qui pourraient être découvertes à ce sujet.

Le Préfet

illisible.-

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

B 44230

H4212 - 0011

H4212 – 0015

H4212 – 0012

H-4212

Filed Jan. 18, 1946 (F-518)
[illegible]
[illegible]

10

H4212 – 0013

10 pages

Exhibit N.E. 29

H4212-0014

MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION
TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMES de GUERRE

F-518

DOC. R.F. N° 29

B 44220

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMES de GUERRE
BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE

H4212-0015